

RÈGLEMENT DES 10 KM ARCACHON 2024 26^{ÈME} ÉDITION



Pouvant être modifié par les organisateurs suivant le nombre de participants,

► **ARTICLE PREMIER : Organisateur**

L'organisateur, l'association Arcachon La Teste Entente Athlétisme (Siret n°47835536500014) avec l'aide logistique et financière de la Ville d'Arcachon organise la **26^{ème} édition des 10 Km d'Arcachon** le **dimanche 1^{er} décembre 2024**.

La manifestation sera autorisée par arrêté municipal de la ville d'Arcachon, affiché le jour de la course.

Un site internet dédié à l'événement regroupant toutes les informations, géré par la même association, est disponible à l'adresse suivante : <https://10kmarcachon.fr>.

Le système d'inscription en ligne, le chronométrage ainsi que le classement informatique est réalisé à l'aide de dossards à puces électroniques par la société PROTIMING FRANCE.

► **ARTICLE 2 : Participants**

La course est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s selon les conditions mentionnées à l'article 6. Les catégories d'âge acceptées sont de Cadets (2008/2009) à Master 9, femmes et hommes.

Les handisports fauteuils ainsi que les marcheurs ne sont pas acceptés.

Il est formellement interdit aux concurrents sans dossards de prendre le départ.

Un **SAS de départ** est prévu pour les coureurs, sur justificatif et soumis à validation par l'organisation :

- moins de 39 minutes pour les Hommes
- moins de 45 minutes femmes

► **ARTICLE 3 : Parcours**

Le plan du parcours est à retrouver sur le site 10kmarcachon.fr.

Parcours de dix kilomètres, plat, empruntant les rues du quartier de l'Aiguillon, le boulevard de la promenade, puis légèrement vallonné, en longeant les plages du bord de mer.

Points remarquables du parcours :

- ↳ Départ : Quai du Capitaine Allègre, Arcachon.
- ↳ Poste de ravitaillement à mi-parcours.
- ↳ Arrivée : Port de Pêche d'Arcachon, (Halle).
- ↳ Ravitaillement à l'arrivée.
- ↳ Des douches seront présentes au stade Matéo Petit d'Arcachon.

► **ARTICLE 4 : Horaires & Retrait des dossards**

Départ : dimanche 1^{er} décembre 2024 à 10^H, Quai du Capitaine Allègre, Arcachon.

Remise des Prix : à partir de 11^H⁴⁵ à la halle de l'Aiguillon.

Retrait des dossards :

- stade Mattéo Petit (Boulevard Deganne, Arcachon) :
 - samedi 30 novembre : de 9^H à 18^H
 - dimanche 1^{er} décembre : de 8^H à 9^H30.
- magasin JOUECLUB Bègles, Rives d'Arcins : lundi 25 et mardi 26 novembre.
- magasin JOUECLUB Biganos : jeudi 28 novembre.

► **ARTICLE 5 : Inscription, Dates limites, Tarifs, Renseignements**

Informations relatives à l'inscription :

- Inscriptions uniquement en ligne sur 10kmarcachon.fr ou via le site protiming.fr.
- Ouverture** des inscriptions en ligne : **lundi 1^{er} juillet 2024**.
- Clôture** des **inscriptions** en ligne **et** module de **dépôt des certificats médicaux** en ligne : **jeudi 28 novembre 2024 à 19^H**.
- Inscriptions limitées à 2 200 dossards** (dont 200 environ dédiés au Challenge).

Tarifs :

- **Tarif de l'inscription en ligne :**
 - **15 €** (+ 1,20€ / commission frais de dossier ProTiming).
 - **à partir du 11 novembre : 17€** (+ commission frais de dossier ProTiming).
 - *Ce prix comprend l'engagement en ligne ainsi qu'un souvenir de la course.*

- Prix à 20€ pour les coureurs s'inscrivant le samedi 30 novembre sur place, en fonction des places encore disponibles.
- **Tarif « Challenge ALTEA : 10Km + Run in Pyla » :** pour les coureurs qui lors de l'inscription aux 10Km d'Arcachon 2024 s'inscriront dans le même temps à la « Run in Pyla 2025 » (13 avril 2025), également organisée par l'ALTEA, bénéficieront d'un **tarif avantageux de 25€** (+1,50€ / commission Protiming). Ce tarif donne lieu à l'inscription respective aux deux courses, ainsi qu'à la dotation offerte pour chacun d'entre elle. Un classement au temps cumulé sur les deux courses sera établi. Une récompense sera offerte aux 3 premières Femmes et aux 3 premiers Hommes.

Les coureurs recevront un dossard à puce.

Toute personne n'ayant pas mentionné sa date de naissance sera classée en catégorie Sénior.

Renseignements :

- Sur le site internet : www.10kmarcachon.fr ou <https://protiming.fr/Runnings/detail/7164>
- Par mail : course@10kmarcachon.fr
- Par téléphone auprès de M. ROUMEGOUS Stéphane au 06.82.58.01.42.

► ARTICLE 6 : Conditions de participation

Conformément à la [Réglementation des manifestations running 2024](#), éditée par la Fédération Française d'Athlétisme, il convient que :

› **Pour les mineurs**, dans les conditions de validité de la saison en cours, la participation est soumise à la présentation d'un des documents suivants :

- **Licences FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise et Athlé Running et « Pass J'aime Courir » ;**
- **Licences délivrées par une fédération partenaire** portant mention de **non-contre-indication à la pratique du sport en compétition de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**. En conséquence de la Circulaire n°3 du 16 janvier 2024 de la FFA, les fédérations partenaires sont les suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- **Questionnaire relatif à son état de santé**, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports, rempli et signé conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale. *Dans le cas d'une réponse négative à ce questionnaire, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition de moins de six mois devra être produit.*

Les mineurs devront obligatoirement présenter une autorisation parentale.

› **Pour les majeurs**, dans les conditions de validité de la saison en cours, la participation est soumise à la présentation d'un des documents suivants :

- **Licences FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise et Athlé Running et « Pass J'aime Courir » ;**
- D'une attestation de la réalisation du **Parcours de Prévention Santé (« PPS ») réalisé sur la plateforme de la FFA (pps.athle.fr) au maximum trois mois avant la date de la manifestation.**

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

Le **certificat médical, le PPS ou la licence est à fournir le plus rapidement possible** après inscription par voie informatique sur le **module de dépôt** du site PROTIMING ou des 10Km d'Arcachon **avant le jeudi 28 novembre 2024 à 19h.**

Passé ce délai, les coureurs n'ayant pas fourni un document valide et / ou dont le dossier d'inscription n'est pas validé, **devront obligatoirement fournir un document valide lors du retrait du dossard** (les certificats médicaux seront conservés par l'organisateur).

Toute personne n'étant pas en capacité de fournir un document conforme et valide, ne pourra ni retirer son dossard ni concourir à l'évènement.

Tout document **illisible ou non conforme sera refusé.**

La présentation de la carte d'identité pourra être demandé lors de la remise du dossard.

► **ARTICLE 7 : Responsabilité, accident**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Un

médecin, des secouristes et une ambulance seront présents le jour de la course (poste situé à proximité de l'arrivée).

► **ARTICLE 8 : Récompenses**

Les classements seront réalisés grâce aux dossards à puces devant être portés au niveau du torse depuis la ligne de départ, et jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.

Seront récompensés :

- ✚ Classement **Scratch** : **3 premières femmes et 3 premiers hommes**
 - Trophée et prix offerts par nos partenaires
 - Trophée spécial pour les vainqueurs *Femme* et *Homme*
- ✚ Classement **par catégorie** : Trophée offert pour les **deux premiers de chaque catégorie** (*Cadet - Junior - Espoir - Senior – Master 1 à Master 8*), différencié selon le sexe.
- ✚ Classement par équipe : Trophée pour la 1^{ère} équipe Homme et pour la 1^{ère} équipe Femme (4 participants).

Tout concurrent récompensé au Scratch ne pourra cumuler sa récompense avec celle de sa catégorie.

► **ARTICLE 9 : Droits à l'image & CNIL**

Droit à l'image : Les participants autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports et ce pour une durée illimitée.

CNIL : Conformément aux dispositions de la Loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Il en est de même pour la non publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la Fédération Française d'Athlétisme (mail : cil@athle.fr).

► **ARTICLE 10 : Annulation**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté de dernière minute interdisant la manifestation, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En fonction des conditions sanitaires liées à d'éventuelles épidémies, l'organisateur se réserve le droit d'appliquer les adaptations nécessaires en fonction du contexte sanitaire et de la réglementation en vigueur.

► **ARTICLE I I : Acceptation du règlement**

Par son inscription le concurrent s'engage à respecter scrupuleusement le code de la route, le respect d'autrui ainsi que le présent règlement.

*
* *

Règlement de la course des « 10Km d'Arcachon 2024 – 26^{ème} Édition »

Défini par le comité d'organisation des 10Km d'Arcachon.

Version mise à jour le du 21 octobre 2024, applicable au jour de la course.